

Danse

2017/2018

DEFINITION

La danse permet aux enfants de s'exprimer avec son corps c'est-à-dire de le faire parler en musique. Elle permet aussi de développer des émotions. La danse peut-être une passion ou juste un moment de détente et d'échanges autour d'une chorégraphie.

En fin d'année, un spectacle est élaboré, il rassemble l'ensemble des enchainements travaillés.

HORAIRES et LIEUX



Inscription sur place

4 séances sont mises en place :

- ♣ le mercredi à la salle des fêtes de MONDICOURT
- de 14h00/14h45 pour les 3/5 ans
- de 14h45/15h30 pour les 6/8 ans
- de 15h30/16h15 pour les 8/10 ans
- de 16h15/17h00 pour les + de 10 ans

avec Noémie

REPARTITION DU TEMPS

L'activité dure 45 min

- ♣ 10 min : échauffement
- ♣ 30 min : chorégraphie
- ♣ 5 min : étirements



REGLEMENT INTERIEUR

* **Respecter les horaires des séances.**



* **Les séances sont payantes 35 euros/an et réservées aux enfants.**

*L'enfant sera tenu de **respecter l'animatrice** sous peine de ne plus pouvoir participer

CONSEILS VESTIMENTAIRES ET EAU

* Une tenue de sports est obligatoire : Baskets propres, survêtement (ou leggings ou short), une veste (ou sweat), un t-shirt, marqués du nom de l'enfant.

* L'enfant sera tenu de se munir d'une petite bouteille d'eau (ou gourde) marqué du nom de l'enfant (Pas de goûter)

Noémie (Animatrice Sportive) au 03.21.22.64.13
ou par mail : anim2sources@orange.fr